



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

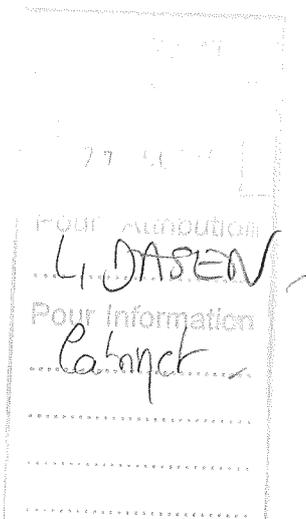
Paris le 26 OCT. 2017

Le ministre de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs
d'académie-directeurs académiques des
services de l'éducation nationale

S/c de Mesdames et Messieurs les recteurs
d'académie



Objet : Concours national de Scrabble en école élémentaire et en collège

La Fédération Française de Scrabble (FFSc) organise depuis 2003 un concours annuel qui s'adresse aux écoliers et aux collégiens. Il a rassemblé près de 30 000 enfants dans toute la France (y compris la France d'outre-mer) en 2016/2017 et s'est tenu dans 19 des 25 comités régionaux que compte la FFSc.

Le concours 2018 est destiné aux élèves des écoles élémentaires de la classe de CE2 à la classe de CM2 et à ceux des collèges (6^e-5^e), débutant dans la pratique du Scrabble et n'ayant pas déjà participé à des ateliers spécifiques Scrabble.

La première épreuve est organisée par l'école ou l'établissement à la date de son choix, avant le 30 novembre 2017. Elle se déroule en une seule fois sur une durée de trente minutes. Le concours est strictement individuel. **Les feuilles de jeux non corrigées de cette première épreuve sont à faire parvenir au correspondant du secteur géographique au plus tard le 30 novembre 2017.** Les élèves ayant obtenu les meilleurs résultats participeront à une finale locale placée sous la responsabilité de correspondants régionaux de la FFSc. Au moins un enfant par école ou établissement participant sera sélectionné. Cette finale locale est qualificative pour la finale régionale, elle-même qualificative pour la finale nationale, qui se déroulera à Paris le samedi 26 mai 2018 et regroupera 100 élèves de toute la France ayant obtenu les meilleurs résultats.

Le règlement du concours et les fiches types sont consultables à l'adresse suivante :
<http://eduscol.education.fr/cid94453/actualites-agir-contre-l-illettrisme.html#lien1>

Par ailleurs, la fédération peut accompagner la mise en place d'une activité Scrabble dans la classe ou sur le temps périscolaire, en proposant notamment une aide matérielle et de formation. Il est possible de visionner une présentation des moments clés d'une séance de Scrabble filmée dans une classe de CM2, puis le point de vue de jeunes joueurs, à cette adresse :

https://www.ffsc.fr/jeunes.php?page=videos&id_video=1

Ce type d'activité est parfaitement transposable au collège.

Je vous remercie de bien vouloir relayer cette information auprès des inspecteurs de l'éducation nationale et des directeurs d'école, ainsi qu'auprès des chefs d'établissement.

Pour le ministre et par délégation
Le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Marc HUART

Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Service de l'instruction
publique et de l'action
pédagogique

Sous-direction
du socle commun,
de la personnalisation
des parcours scolaires
et de l'orientation

Mission "Langue française
et langues de France"

DGESCO A1 - MLFLF
n° 2017-0014

Affaire suivie par
Valéry Fleurquin

Téléphone
01 55 55 96 80

Courriel
valery.fleurquin
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP